



Document d'orientation du premier degré : UN RAPPEL À L'ORDRE DES ENSEIGNANTS

Ce texte, publié le 14 novembre 2007, se propose de définir les **objectifs centraux** et « *les contenus d'enseignement à l'École primaire... déterminés par la loi d'orientation* ».

« *La première étape de cette nouvelle ambition sera de **diviser par trois**, d'ici la fin de cette mandature, le nombre d'élèves en situation d'échec lourd. C'est le premier objectif de ce projet pour l'École primaire* ».

Cet objectif à atteindre en moins de 5 ans prévoit également de diviser, par deux, le nombre de redoublements (de 18 % à moins de 10 %). Pour cela, plusieurs outils :

♦ « *des programmes et des horaires recentrés sur des objectifs clarifiés en renforçant les fondamentaux, et prioritairement le français* ». Deux temps sont ainsi distingués :

. « *le temps de la transmission des savoirs au service de l'acquisition, par tous les élèves, des apprentissages fondamentaux* ». Les enseignements, répartis en blocs horaires, donneront « *une priorité absolue à l'apprentissage de la langue française* » durant la scolarité primaire ;

. « *le temps de l'accompagnement éducatif* », considéré par le ministère comme « *empiétant trop sur les contenus fondamentaux* » ;

♦ **un pilotage par l'évaluation** : deux évaluations nationales seront imposées (CE1 et CM2).

« *Les progrès accomplis par les élèves et mesurés par ces évaluations, constitueront le véritable indice de réussite de la politique scolaire* » ;

« *L'évaluation des professeurs des écoles doit être redéfinie : pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignant mais intégrer les progrès des élèves* » ;

♦ **des travaux en petits groupes pour les élèves en difficulté, en dehors des horaires de classe.**

De fait, les 2 heures libérées par la suppression du samedi matin seront incluses, les autres jours, dans les horaires de service des professeurs des écoles.

Si cette remédiation ne suffisait pas :

« *Il sera proposé à tous les élèves présentant en fin d'école primaire de grandes difficultés dans la maîtrise du langage, de la lecture ou de l'écriture, un stage de remise à niveau entre la fin du CM1 et le commencement de la scolarité au collège* ».

Celui-ci sera assuré par des enseignants « **volontaires** » ;

♦ **renouveler les missions de l'école maternelle en fonction des âges d'accueil**

« *Il faut donner à l'école maternelle un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique* », avec un renforcement de la formation des personnels enseignants...

Il en est de ce document ministériel comme de beaucoup d'autres.

On y trouve des constats et des principes généraux que nous partageons, des considérations et des objectifs à nuancer, d'autres avec lesquels nous sommes en complet désaccord.

Ainsi, comment ne pas adhérer à l'affirmation que « *l'école n'est pas une simple étape de la scolarité mais la clé du succès de toutes les autres* » ou que « *la réussite scolaire ne doit pas être tributaire des inégalités sociales* » ?

Nous avons la même appréciation vis-à-vis de la double ambition de faire reculer significativement l'échec scolaire et de diminuer le taux des redoublements, redoublements qui varient fortement en fonction de l'origine sociale.

Encore faut-il se donner les moyens d'atteindre de tels objectifs. Les réduire à une décision administrative les viderait de leur sens.

Le ministre demande aux **nouveaux programmes**, d'être plus « *lisibles* », « *de respecter un cahier des charges précis fixant les contenus à enseigner pour chaque année scolaire dans le cadre des cycles* ».

En maintenant des programmes annuels, le ministère rend virtuelle la structuration par cycles prévue par la loi d'orientation de 1989, pourtant essentielle pour faire reculer l'échec scolaire. ↵ ↵

D'autres points interrogent...

♦ L'opposition suggérée entre « *le temps de la transmission des savoirs* » et celui de « *l'accompagnement éducatif* », gomme l'appui que ce dernier constitue pour l'enseignement des « fondamentaux ».

Mais ne s'agit-il pas de « récupérer » les 2 heures hebdomadaires abandonnées par la suppression des cours le samedi matin ?

♦ Compte tenu de cette décision, le renforcement de l'enseignement du français ne se fera-t-il pas au détriment des autres enseignements : mathématiques, sciences, éducation physique, éducations artistiques... Qu'en sera-t-il de l'apprentissage d'une langue étrangère ?

♦ Ces 2 heures seront utilisées hors temps de classe. Est-ce la solution pour ces élèves en difficulté, d'allonger leur temps scolaire au risque de les marginaliser en accréditant l'idée d'une responsabilité individuelle de l'enfant et de sa famille, effaçant ainsi toute responsabilité sociale ?

♦ Les RASED, pour lesquels nous revendiquons le renforcement des moyens d'action, sont les grands oubliés de ce texte. Ce n'est pas un fait du hasard.

Le cadre est donné par le ministère !

La seule marge d'intervention laissée aux organisations syndicales, du moins à celles qui ont signé le protocole de discussion sur « le réinvestissement des heures libérées par la suppression des cours le samedi matin », concerne la mise en œuvre de cette mesure... dont la CGT conteste toujours le bien fondé.

♦ **L'évaluation** est omniprésente, conformément au concept d'obligation de résultats. Est-ce les évaluations des élèves, leurs origines, le contexte social... qui serviront d'indicateurs ?

Les enseignants « défaillants » auront droit à une formation professionnelle adaptée, mais **aucune référence n'est faite au besoin de développer le travail en équipe et de mettre en place une formation continue pour tous, aujourd'hui pratiquement inexistante.**

♦ **Renouveler les missions de l'école maternelle** nécessite de « *lui donner un programme qui respecte sa spécificité* » et de « *renforcer la formation des personnels enseignants* » qui vont y exercer. Par contre, ses missions seront redéfinies en fonction des âges d'accueil. **Compte tenu des reculs constatés depuis plusieurs années dans la scolarisation des deux ans, nous avons de vives inquiétudes quant à l'accélération de cette tendance.**

Au-delà des désaccords ou oppositions de fond, les mesures qui pourraient sembler positives seront plombées par le contexte d'emploi. La diminution constante du taux d'encadrement depuis 5 ans avec 200 000 nouveaux élèves, mais des créations de postes largement insuffisantes, le redéploiement de l'éducation prioritaire dans lequel l'école a été largement « oubliée », la mise en danger des RASED... ne peuvent être effacés par de simples intentions.

Là où « *la difficulté scolaire est la plus récurrente, le principe « plus de maîtres que de classes » pourra être retenu* », indique le ministre. Mais... avec quels emplois ?

Ce document qui ressemble fort à un rappel à l'ordre des enseignants du premier degré, suite au rapport du HCE, dessine en filigrane une autre organisation de l'École, à mettre en relation avec le développement des EPEP.



Doc. d'orientation
1^{er} degré

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal..... Commune

Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Commune

Date Signature